SI.EN FEN

L'inspection

Réalités et prospective

Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale

Bulletin N° 4
du 18 décembre 1993

Protocole d'accord entre le SI.EN et le S.N.I.I.O.

Les deux organisations, prenant acte de leur volonté confirmée de voir le S.N.I.I.O. rejoindre le SI.EN-FEN constitué depuis le 9 septembre 1993, conviennent de ce qui suit :

1° - durant l'année scolaire 1993-1994, les représentants délégués du S.N.I.I.O. seront invités à participer, avec voix consultative, aux réunions des instances nationales, académiques et départementales du SI.EN-FEN.

2° - Conformément aux dispositions transitoires adoptées à STRASBOURG, aucune modification aux Statuts du SI.EN ne pourra intervenir avant le congrès de 1997.

3° - Information et communication par secteur d'activité : après décision du Bureau National, dans le cadre budgétaire global du SI.EN, chaque secteur aura la possibilité d'informer les adhérents à travers des publications spécifiques et le bulletin syndical.

4° - Les informations fédérales seront adressées directement à chaque Secrétaire général adjoint de secteur.

5° - Compte tenu de ces dispositions, le S.N.I.I.O., conformément à ses textes statutaires et réglementaires, mettra en oeuvre les procédures qui lui permettront de rejoindre le SI.EN au plus tard fin juin 1994, condition nécessaire à l'établissement de listes uniques SI.EN-FEN (CAPN et CAPA) aux élections professionnelles de 1994.

Le SG du SI.EN
Michel MARUCELLI

Le SG du SNIIO
Bernard LESPES

SOMMAIRE

VIE SYNDICALE

- Bureau national
- Rapport de la CAPN
- Audience direction des écoles

NOTRE MÉTIER

- Réflexion sur le collège
- Quelles pratiques des corps d'inspection dans la formation professionnelle ?
- Nous ont quittés...

EN BREF

TRAITEMENTS ET INDEMNITES

ENCART
Conseil syndical du 17 novembre

L'inspection

N° 4

Directeur de la publication :
Michel Marucelli

SI.EN
21 rue Lalande
75014 PARIS
Tél. 43.22.68.19

Imprimerie et photocomposition :
FEN

Commission paritaire : en cours

SI.EN Fen

Le Secrétaire Général,
le Bureau National,
du
SYNDICAT DES INSPECTEURS
DE L'EDUCATION NATIONALE
vous présentent leurs meilleurs vœux pour

1994

Bureau National du 16 novembre

Outre la préparation du Conseil Syndical du lendemain et celle des Commissions du 18 novembre, ont été examinés les différents points suivants:

- l'accord donné par Bernard Lespes pour signer le protocole d'accord entre le SI.EN et le SNIIO.
- les difficultés internes au SNPDEN qui retardent d'autant la rencontre demandée au syndicat des chefs d'établissement.

Ont fait plus particulièrement l'objet du débat:

• la syndicalisation : il est trop tôt pour pouvoir en faire une analyse significative. On constate toutefois, à date égale, une certaine avance dans le secteur de l'enseignement technique, par rapport à l'année précédente. L'examen de quelques situations, ici ou là, permettra d'améliorer le dispositif dès l'année prochaine. Dans la détérioration du climat syndical notée par certains depuis quelques années, sans doute faut-il aussi y voir une conséquence de la concurrence mise en place par l'Administration avec le système de la hors-classe, et les insatisfactions ainsi provoquées, malgré des tâches de plus en plus lourdes qui pèsent sur tous.

• Les relations entre le SI.EN et le ministère : difficiles à caractériser, pour l'instant. Mise à part la question des frais de déplacement où l'action syndicale commence à porter ses fruits, il faut bien constater que nos interlocuteurs cherchent à gagner du temps pour traiter les questions que nous leur soumettons. Le Bureau National estime qu'il serait dangereux que cet attentisme latent perdure. C'est pourquoi, sur la question des 15 collègues IET détachés, dont le reclassement dans le corps des IEN n'est toujours pas effectué, le BN décide que les délégués du personnel ne siégeront pas en CAPN prévue le 23 novembre, sans assurance sur l'avancement du dossier. Un fax sera envoyé au Directeur de la DPID, après avis du Conseil syndical du lendemain.

• Le bulletin syndical: un titre est définitivement arrêté, avec un sous-titre. Ce sera « L'inspection - Réalités et Prospective «. Le choix est fait entre trois maquettes proposées par Renée Hasiak. Le bulletin à paraître fin janvier 94 sera un numéro spécial dont la coordination est confiée à Renée Hasiak.

• Réunions de formation syndicale interacadémiques : Gabrielle Santarelli qui assure l'organisation et la coordination des six réunions prévues, présente les argumentaires et les outils préparés par la commission corporative pour que ces réunions soient fructueuses et efficaces, avant la tenue des CAPA. Le BN regrette d'avoir été contraint à annuler deux des regroupements prévus (Ile de France et Poitou, faute d'un nombre suffisant d'inscriptions).

Report de la CAPN du 23 une situation qui n'a que

Le 11 octobre 1988 le décret du 4 juillet 1972 portant statut particulier des I.E.T. est modifié. Un article prévoit la possibilité de détachement de «*fonctionnaires titulaires de l'Etat appartenant à un corps de catégorie A, justifiant de cinq années de services effectifs dans leur corps...*» ces fonctionnaires...»*qui sont détachés dans le corps des I.E.T. depuis trois ans peuvent, à leur demande, y être intégrés*». C'est ainsi que quinze collègues, répondant aux critères ci-dessus, ont été détachés dans le corps des I.E.T. le 01-09-1989.
Ensuite la C.A.P.N. de juillet 1992 se prononçait favorablement pour leur intégration dans le corps des I.E.N. au 01-09-1992.

Le nouveau statut des corps d'inspection publié le 18-07-1990 ne mentionne pas explicitement, dans les dispositions transitoires, le cas des détachés dans les anciens corps, aussi le contrôle financier oppose-t-il un refus à nos demandes réitérées concernant l'intégration de ces collègues.
Le S.N.I.E.T. est intervenu maintes fois auprès des services compétents tout au cours de la précédente année scolaire. En juillet 1993, il saisissait le cabinet du Premier ministre, démarche qui paraissait porter ses fruits puisque le ministère du Budget donnait son accord au règlement des situations évoquées. Depuis, plus rien. Le dossier est toujours bloqué et nos 15 collègues toujours en attente de leur intégration.
Devant ce blocage inadmissible, qui n'a que trop duré et qui pénalise gravement le déroulement de carrière de ces collègues, le Bureau National du SI.EN-FEN, avec l'accord du conseil syndical du 17 novembre, a décidé que les délégués paritaires ne siègeraient pas à la C.A.P.N. du 23 novembre, dans le cas où aucune information nouvelle, engageant de façon irréversible la régularisation de la situation des 15 collègues détachés, ne leur serait fournie par M. Baladier - directeur de la DPID - immédiatement avisé de la décision arrêtée.
Le 23 novembre 1993 à 9 h.30, avant la séance, M. BALADIER reçoit les délégués du personnel et leur confirme qu'il n'est pas encore en mesure de leur fournir des assurances de nature à laisser entrevoir un règlement rapide. Les élus paritaires décident alors de ne pas siéger et remettent une lettre au directeur expliquant leur position.

Le soir même, L. Baladier téléphone à M. Marucelli pour l'informer qu'il avait désormais l'assurance que la situation se débloquait et qu'une régularisation pourrait intervenir pour la fin de l'année civile. Les services de la direction générale des Finances, au ministère de l'Education nationale, récemment consultés,

novembre : trop duré !

nous signalent que les pièces administratives sont engagées dans le circuit des signatures et confirment l'échéance annoncée.

Il semble tout de même que la détermination syndicale y soit pour quelque chose ! Conscient de la gêne engendrée par ce type d'action, le B.N. s'y est tout de même engagé, lassé des réponses dilatoires et des dossiers qui n'arrivent pas à franchir les circuits administratifs dans des délais acceptables. Il espère ainsi non seulement obtenir la résolution du dossier évoqué plus haut, mais aussi accélérer la prise en compte par le ministère d'autres revendications concernant l'ensemble du corps.

La C.A.P.N. qui n'a donc pu se tenir le 23 novembre est reportée au 3 février 1994. Que les collègues de la classe normale, concernés par une promotion au choix ou par un avancement à l'ancienneté pour la période du 1-09-1993 au 31-12-1993 (seul objet de la commission) soient rassurés, la régularisation de leur situation interviendra début février avec, bien entendu, effet rétroactif. Les délégués des personnels demanderont que les arrêtés de promotion soient expédiés dans les meilleurs délais, afin que les intéressés bénéficient rapidement du réajustement financier.

R.HASIAK
G. SANTARELLI

Audience à la Direction des Ecoles

Lundi 22 novembre, Marcel Duhamel, assisté de MM. Petot et Bernède, a reçu pendant une heure trente C.Durand, M. Le Bohec et M. Marucelli.

Après avoir entendu la délégation sur la présentation du nouveau syndicat et de ses objectifs, le Directeur a tenu à rendre un hommage appuyé aux corps qu'elle représentait.

Les principaux points abordés:

• **Nouvelle politique pour l'école:** M.Duhamel souhaite en poursuivre la mise en oeuvre. Il n'y aura donc pas de mutation en vue, sauf pour ce qui concerne les contenus de l'enseignement qui seront revus enfonction de la nouvelle organisation en cycles pédagogiques. La priorité pour l'école est de la recentrer sur son objet, notamment l'apprentissage du français, oral et écrit, et des mathématiques. Les programmes seront revus à partir de l'objectif de faire entrer tous les élèves au collège, cycle par cycle. Le SI.EN sera saisi des ébauches de programmes dès décembre ou janvier.

• **AIS, RASED, CLIS,...** La délégation insiste sur la grande prudence rendue nécessaire pour l'évaluation des RASED prévue cette année. Le Directeur en est d'accord, et s'interroge sur l'efficacité de ces nouveaux dispositifs qui pourraient prendre un relief nouveau avec la priorité donnée à la lecture. Il serait très preneur de la réflexion syndicale, notamment sur les CLIS. Le SI.EN exprime son inquiétude sur les réactions suscitées par le courrier de rappel à l'ordre sur les horaires de travail des psychologues scolaires. M.Duhamel précise qu'il s'agit d'une réponse à la saisine, par un syndicat représentatif des psychologues scolaires, du Tribunal Administratif sur cette question. Il se demande, par ailleurs, en quoi la création d'un corps nouveau de psychologues scolaires améliorerait les compétences en lecture des enfants. Il s'interroge sur ce que recouvre la querelle sur le statut.

• **Formation des enseignants :** le SI.EN expose les difficultés rencontrées actuellement et développe ses réflexions. La Direction des Ecoles, en liaison avec l'Inspection Générale, conduit un travail en parallèle avec la refonte des programmes, sur l'élaboration d'un référentiel des compétences requises pour les professeurs d'école, qui servira de socle aux contenus et méthodes de formation. Ce travail devrait permettre de mieux cerner les rapports entre IUFM et terrain. Il connaît la réflexion du SI.EN sur la formation initiale et continue des enseignants et son avis sera requis.

• **Carte des circonscriptions :** la délégation dénonce une fois de plus les dérives constatées de circonscriptions « à géométrie variable « et leurs conséquences sur le mouvement des IEN. Le Directeur se déclare favorable à la demande d'un groupe de travail sur cette question avec la DPID et le SI.EN. Il lui semble également que ces questions devraient être traitées au niveau des conseils d'IEN avec l'Inspecteur d'Académie...

• **Continuité école - collège :** la délégation met en évidence ce qu'elle considère comme une véritable rupture entre ces deux niveaux d'enseignement, préjudiciable à la réussite des jeunes. Elle rappelle comment les corps d'inspection IEN et IPR - IA pourraient conjointement contribuer à établir la continuité éducative, si les programmes de travail académiques étaient réellement mis en place et centrés sur les objectifs qui leur ont été fixés. Le Directeur reconnaît la nécessité de clarifier les missions des corps d'inspection sur ce point.

Au total, une première rencontre qui a pu faire apparaître un certain nombre de convergences avec les thèses syndicales, une volonté affirmée du Directeur pour une consultation des organisations syndicales sur les projets de la DE et en une prise en compte de leur réflexion. C'est concrètement que nous pourrons apprécier...

Contribution à la réflexion sur le collège

La création du collège à la fin des années 70 a permis, comme le souligne François Bayrou, ministre de l'Education nationale, «*...une scolarisation plus homogène des jeunes Français. C'est un résultat positif*». Alors que 10% des élèves accédaient en 6ème, c'est aujourd'hui 100% qui entrent au collège, ce qui constitue une évolution considérable.

Pourtant, le ministre situe le collège comme «le maillon faible du système éducatif».

Devant ce constat, une question se pose : «*comment aurait-il pu en être autrement ?*»

Par exemple, y a-t-il actuellement continuité entre l'école élémentaire et le collège ? On pourrait également dire, entre le collège et le lycée professionnel. La réponse est largement négative :

- non, en ce qui concerne la réforme engagée à l'école primaire (suivi de l'élève, cycles, pédagogie différenciée) qui ne trouve pas de prolongement au niveau du collège.
- Non, en ce qui concerne les outils de suivi des élèves : livrets d'évaluation en amont, s'appuyant sur les compétences à acquérir, carnets de notes au collège prenant en compte la maîtrise des contenus disciplinaires.
- Non, en ce qui concerne l'accompagnement pédagogique et la formation continuée des enseignants, bien développés à l'école primaire, plus aléatoires et plus réduits au collège, alors que celui-ci a dû faire face à un afflux d'élèves.
- Non, en ce qui concerne le statut des enseignants, cependant en cours d'harmonisation ;
- non, en ce qui concerne leur formation initiale et la validation de cette formation. Ce ne sont ni la disparition des formations communes, ni la suppression de l'épreuve professionnelle du CAPES qui participeront à la cohérence et à la continuité du système.
- Non, en ce qui concerne les statuts de ceux qui effectuent, entre autres, l'accompagnement pédagogique des enseignants, organisent et participent à leur formation, IEN d'un côté, IPR-IA de l'autre.

En quoi ces ruptures entre l'école primaire et le collège peuvent-elles favoriser la prise en charge des élèves ?

Le collège pour tous, qui prendrait en compte l'ensemble des élèves, avec leurs difficultés, leurs différences, mais aussi leurs savoirs et leurs réussites, est cependant réalisable.

Les élèves qui entrent au collège sont en cours d'éducation, en termes d'appropriation méthodologique, de compétences, de savoirs également.

Cela interroge sur les compétences que doit développer le collège, compétences qui sont encore des compétences de base.

Ainsi, dans un domaine fondamental comme celui de la lecture, il convient de se demander quelle poursuite de l'apprentissage de la lecture est effectuée au collège...

Comment mettre en oeuvre une réelle cohérence qui permette la prise en charge effective de l'ensemble des élèves du collège, c'est-à-dire, dans l'esprit de la loi d'orientation sur l'Education de juillet 1989, «*de permettre à chacun de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté*» ?

Ce qui a déjà été mis en place : l'évaluation CE2/6ème. Cette opération est importante, elle devrait être à la base de la prise en charge de chaque élève. Mais les résultats sont-ils vraiment pris en compte par le collège ? Et l'on peut constater et regretter qu'il n'existe pas de cadre institutionnel pour un travail commun entre les enseignants du collège et ceux de l'école.

Des stages communs de formation continuée qui existent ici ou là, devraient être développés et systématisés, sous le double pilotage académique et départemental, sous la responsabilité pédagogique des inspecteurs.

Ce que la commission propose :

- qu'une véritable liaison école-collège s'installe, pilotée par les IEN et les IPR-IA ;
- prendre en compte, sur les bases d'une évaluation sérieuse, les compétences acquises et à développer, pour la prise en charge de chaque élève ;
- que la réforme engagée à l'école primaire se poursuive au collège et que le suivi de l'élève soit mis en place, entraînant une modification des pratiques d'évaluation ;
- instituer une certaine cohérence dans l'accompagnement et le contrôle pédagogiques des enseignants - un même corps d'inspection -, les inspecteurs pouvant assurer le «tuilage» d'un cycle à un autre.

Une recommandation : prendre en compte le facteur temps. Toute transformation d'un système conduisant à une modification des pratiques professionnelles, nécessite que chaque acteur adhère à la démarche et se l'approprie. Cela ne peut se faire dès la publication d'un texte, aussi excellent soit-il. Cela nécessite du temps consacré à l'information, à la préparation de projets, à la formation et au suivi, à l'évaluation.

Tous les corps d'inspection sont concernés par le «*nouveau collège pour tous*». Ce sera, incontestablement, l'occasion de faire la démonstration de la nécessité des programmes de travail académiques.

Pour la commission du secteur 1er degré,

Michel Le Bohec

Quelles pratiques des corps d'inspection dans la formation professionnelle ?

Une refonte importante du cadre législatif de l'apprentissage est rendue nécessaire par la mise en place de la loi N°92-675 du 17 juillet 1992.
Le plan de développement de l'apprentissage et de l'alternance sous statut scolaire complique l'organisation du travail des IEN-E.T.
Une succession rapide de textes d'application nous permet d'effectuer deux constats :
- la préparation des mêmes diplômes (CAP, BEP, Bac pro, BTS...) est désormais ouverte à tous (élèves sous statut scolaire, apprentis, stagiaires de formation continue...) ;
- l'évaluation des acquis (épreuves ponctuelles, contrôle continu, contrôle en cours de formation, unités capitalisables) est applicable, sous certaines conditions, à tous les candidats.

Il y a nécessité d'apporter une cohérence dans les pratiques pédagogiques et d'évaluation dans la formation initiale et continue.
Prenons l'exemple d'une entreprise qui reçoit un élève en période de formation en milieu professionnel, un apprenti et un stagiaire sous contrat de qualification, celle-ci ne pourra pas comprendre que les pratiques d'évaluation soient différentes pour les trois individus. Il est donc impératif d'harmoniser, pour chaque filière de métier, les stratégies de formation, les documents d'information et de suivi et les dispositifs d'évaluation. Seul un inspecteur, responsable de la filière, est le garant de cette indispensable cohérence.
En conséquence, des changements de nos pratiques professionnelles doivent se faire :
1° - tous les inspecteurs (IPR-IA et IEN) doivent prendre en charge le suivi pédagogique de l'ensemble des formations et des personnels, conformément au décret d'application du 5 mars 1993 de la loi d'orientation.
2° - Toutes les tâches administratives et le contrôle financier liés à l'apprentissage doivent être confiés à un Service Administratif de l'Apprentissage (S.A.A.), à l'image du service de l'enseignement privé.
Il est urgent et indispensable de mettre en cohérence la dénomination des postes «apprentissage» avec le statut des IEN. Il n'y a pas de postes spécifiques à l'apprentissage ou à la formation continue au concours. En conséquence, chaque IEN-ET doit pouvoir intervenir indifféremment dans les trois types de formation comme le prévoit la formation actuelle des IEN.
L'Administration doit reconnaître que la spécificité des inspecteurs de l'apprentissage est obsolète et ne fait que marginaliser l'apprentissage.

Bernard DE GUNTEN

Nous ont quittés...

Nous apprenons avec tristesse le décès de nos collègues :
André **HERBIN**, IEN-ET (lettres-histoire) de l'académie de Lille, survenu le 1er décembre ;
Jean-Camille **PIETRI**, IEN Avignon III AIS, foudroyé par une crise cardiaque le 22 novembre.
Aux familles, proches et amis de nos deux collègues, nos sincères condoléances.

Lu au J.O.

Un arrêté du 15-11-1993 paru au J.O. du 25-11-1993 modifie les taux des indemnités de mission, de l'indemnité forfaitaire de déplacement (dite des 110 journées), ainsi que celui du remboursement des frais kilométriques, à compter du 01-01-1994. Vous trouverez les taux actualisés au bas du tableau TRAITEMENTS ET INDEMNITES.

Frais de déplacement : Maintenir la pression

Aujourd'hui, les actions conduites commencent à porter leurs fruits. Courant octobre, une première somme de 3,255 millions de francs a été débloquée, à la mi-novembre, s'y ajoutaient 3,55 millions. Nous apprenons que dans le cadre du collectif budgétaire de fin d'année, un crédit de 5,4 millions viendrait augmenter les précédentes rallonges. Il y a loin encore jusqu'aux 129 millions de francs de taxation supportés par ce chapitre, mais ces sommes affectées, *en principe, uniquement* aux remboursements des frais de déplacement, devraient permettre d'assainir les comptes dans nombre de départements. En conséquence, nous ne devons pas relâcher la pression :
Pour tous, remboursement intégral et rapide des frais engagés.
Pour 1994, un budget à la hauteur des besoins d'un service public de qualité !
En tout état de cause, il est de notre responsabilité de surveiller l'utilisation des nouveaux crédits

Application du protocole d'accord du 15-02-1993

Le texte n'attend plus que les paraphes des ministres de l'Education nationale et de la Fonction publique pour publication. Quant à l'application de la disposition concernant l'augmentation de 1% du nombre d'emplois en hors classe au 01-01-1993, le directeur de la D.P.I.D. ainsi que le conseiller technique auprès du cabinet, nous ont affirmé qu'elle serait honorée. Les services de la D.G.F. au ministère de l'Education nationale doivent adresser au Budget une note précisant les supports bugdétaires permettant de réaliser cette mesure pour la date prévue. Il est bien évident que le SI.EN suit ce dossier avec la plus grande vigilance.

I.E.N. 1er degré sur circonscription fléchée I.U.F.M.

Concernant le versement à taux plein de l'ensemble des indemnités aux I.E.N. effectuant une partie de leur service en I.U.F.M., la direction générale des Finances de l'Education nationale a adressé, courant novembre, un courrier à tous les inspecteurs d'académie afin que la réponse de M. Tyvaert, en date du 29 juillet 1993, à une question de notre organisation, soit enfin appliquée dans tous les départements. Des consignes complémentaires ayant trait aux modalités de financement vont suivre.
Si des difficultés persistaient, au-delà de la fin de l'année civile, pour la régularisation de ces versements, adresser un courrier au secrétariat national.

Journées interacadémiques de formation syndicale.

Soucieux de développer la dynamique de syndicalisation engagée par la naissance du SI.EN-FEN, le B.N. a organisé des journées interacadémiques de formation syndicale. 6 regroupements se sont tenus depuis les congés d'automne : les 5 novembre à Nancy, 23 novembre à Dardilly, 24 novembre à Rennes, 25 novembre à Hyères, 30 novembre à Amiens et le 3 décembre à Toulouse. A chacune de ces réunions, responsables académiques et départementaux des secteurs d'activité premier degré et enseignement technique, des élus des C.A.P.A. ont échangé sur : la constitution et la vie des sections syndicales, les problèmes locaux les plus aigus ainsi que sur le fonctionnement des C.A.P.A. et de la C.A.P.N. Opération qui, de l'avis de tous, devrait être reconduite l'an prochain !

Promotions dans la hors-classe

1. *Concernant l'accès à la hors-classe au titre de 1993* :

Tous les collègues inscrits au tableau d'avancement dressé à la C.A.P.N. de février et publié au B.O. sont promus (liste principale et liste complémentaire). Les arrêtés de reclassement ont été expédiés aux recteurs à la fin du mois de novembre pour attribution aux intéressés. Ils devraient donc parvenir aux destinataires avant la fin de l'année civile.

2. *Au sujet des promotions d'échelon dans la hors-classe* :

Au titre de 1993, elles on fait l'objet d'une C.A.P.N. en novembre 1992. 50% des I.E.N. promouvables ont alors bénéficié d'une promotion au choix.

Au titre de 1994, l'application du protocole d'accord signé en février 1993 permet l'accès de tous à l'échelon supérieur au rythme du choix.

Ainsi, ceux qui n'avaient pas obtenu de promotion au choix au titre de 1993 passeront à l'échelon supérieur le 01-01-94.

Tous les I.E.N. promus à la hors-classe en 1991 bénéficieront d'une promotion dés lors qu'ils ont 3 années d'ancienneté dans leur échelon. Cela signifie qu'un grand nombre d'I.E.N. atteindront - au cours de l'année civile 1994 - l'échelon sommital 818 NM, avancée syndicale incontestable.

Profession enseignant

code 91
prix : 59,00F

■ SCIENCES ET TECHNOLOGIES TERTIAIRES

Guide pratique du nouveau baccalauréat technologique

Ce guide pratique est destiné à tous les enseignants qui souhaitent aborder sereinement les classes de 1re STT, mises en place à la rentrée scolaire 1993. Il propose, dans un langage vivant, une lecture concrète et enrichie du référentiel et des documents d'accompagnement de la création de cette filière.

code 22
prix : 64,00F

■ DU RÉFERENTIEL A L'ÉVALUATION

Bernard Porcher et coll.

5 clés pour enseigner :
- Exploiter le référentiel
- Définir des objectifs
- Préparer une séquence
- Conduire la classe
- Évaluer les activités

Il propose, tout au long de ces 5 séquences dés démarches, des outils, des conseils et d nombreux exemples concernant l'exploitatio du référentiel.

code 25
prix : 61,00F
Les droits d'auteurs de cet ouvrage sont intégralement reversés à l'Association française des myopathes.

■ GUIDE PRATIQUE DE L'ENSEIGNANT

Il s'adresse à tous les professeurs débutants mais aussi à ceux qui ont déjà quelques années d'expérience et se posent encore des questions. Il contient quantité d'informations, de trucs à connaître, des adresses indispensables, des conseils qui vous aideront dans votre activité quotidienne.

La passion de l'enseignement !

FOUCHER

TRAITEMENTS ET INDEMNITES AU 1er JANVIER 1994

ATTENTION : ce tableau ne tient pas compte de la "cotisation chômage des fonctionnaires", intitulée parfois sur les bulletins de paye "contribution solidarité". Son taux de 1 % s'applique en effet à la rémunération totale, y compris la remise forfaitaire de 42 F, avant déduction de la C.S.G., qui dépend de la situation de chacun. Il faut donc, après avoir calculé son traitement à l'aide du tableau ci-dessous, retrancher cette cotisation chômage.

Ech	Indice	Traitement brut	RETENUES Retraite 7,85%	S.S. 6,05%	M.G.E.N. 2,5 % Zone 1	M.G.E.N. 2,5 % Zone 2	M.G.E.N. 2,5 % Zone 3	C.S.G. 2,4 % Zone 1	C.S.G. 2,4 % Zone 2	Indem. de résidence Zone 1 3%	Indem. de résidence Zone 2 1%	SUPPLEMENT FAMILIAL 1 enfant : 15 F 2 enfants	3 enfants	par enfant en plus
Classe normale														
1	365	9 406,66	738,42	569,10	242,22	237,52	235,17	220,91	216,62	282,20	94,07	412,51	1 013,35	715,01
2	396	10 205,58	801,14	617,44	262,79	257,69	255,14	239,67	235,01	306,17	102,06	412,51	1 013,35	715,01
3	436	11 236,45	882,06	679,81	289,34	283,72	280 91	263,88	258,75	337,09	112,36	412,51	1 013,35	715,01
4	489	12 602,35	989,28	762,44	324,51	318,21	315,06	295,95	290,21	378,07	126,02	448,07	1 108,19	786,14
5	547	14 097,10	1 106,62	852,87	363,00	355,95	352,43	331,06	324,63	422,91	140,97	492,91	1 227,77	865,83
6	616	15 875,35	1 246,21	960,46	408,79	400,85	396,88	372,82	365,58	476,26	158,75	546,26	1 370,03	972,52
7	655	16 880,44	1 325,11	1 021,27	434,67	426,23	422,01	396,42	388,72	506,41	168,80	576,41	1 450,44	1 032,83
8	708	18 246,34	1 432,34	1 103,90	469,84	460,72	456,16	428,50	420,18	547,39	182,46	617,39	1 559,71	1 114,78
9	731	18 839,09	1 478,87	1 139,76	485,11	475,69	470,98	442,42	433,83	565,17	188,39	623,58	1 576,20	1 127,15
Hors classe														
4	676	17 421,65	1 367,60	1 054,01	448,61	439,90	435,54	409,13	401,19	522,65	174,22	623,58	1 576,20	1 127,15
5	731	18 839,09	1 478,87	1 139,76	485,11	475,69	470,98	442,42	433,83	565,17	188,39	623,58	1 576,20	1 127,15
6	780	20 101,90	1 578,00	1 216,16	517,62	507,57	502,55	472,07	462,91	603,06	201,02	623,58	1 576,20	1 127,15
7	818	21 081,22	1 654,88	1 275,41	542,84	532,30	527,03	495,07	485,46	632,44	210,81	623,58	1 576,20	1 127,15

Indemnités au 01-01-94 , soumises à la CSG.

IEN-ET : indemnité de sujétion spéciale : 31 149 F /an, soit 2 595,80 F / mois.

IEN-IO : indemnité de sujétion spéciale : 13 193 F/an, soit 1 099,40 F/mois ;indemnité de circonscription : 6 598 F soit : 549,80 F/mois.

Indemnités au 1-01-94	Mission Paris	Province
Repas	82	82
Nuitée	264	210
Journalière	428	374
Indemnité forfaitaire de déplacement (taux : 192 F) ou indemnité dite des 110 journées : 21 120 F soit : 1 760 F/mois		

Catégories en CV (au 01-01-94)	Moins de 2 000 km	De 2 001 à 10 000	Plus de 10 000 km
5 CV et moins	1,23	1,44	0,79
6 et 7 CV	1,48	1,78	1,04
de 8 CV et plus	1,66	1,99	1,17

Indemnité de stage : 50, 60 F (non revalorisée à ce jour)

Conseil Syndical du 17 novembre 1993

Président :
Michel Marucelli
Secrétaires:
Mireille Destrez et
Bernard de Gunten.

Après avoir remercié Colette Durand de son excellent accueil, rappelé les attributions du Conseil syndical, salué ses nouveaux participants, Michel Marucelli procède à un rapide tour d'horizon:

- La crise de l'emploi s'aggrave. La loi quinquennale en cours de discussion parlementaire, est l'une des voies proposées par le gouvernement. Comportant un vaste volet sur la formation professionnelle et l'apprentissage, elle concerne désormais très directement notre syndicat.

- Laïcité et Service public: la mission présidée par le doyen Vedel pour, entre autres, procéder à un état des lieux dans les écoles et les établissements de l'enseignement privé, est au travail et doit rendre son rapport au ministre.

- Vie syndicale : Congrès de la FEN, à Tours, du 7 au 11 février.
Rapport d'activité et avant-projet de résolution ont été publiés dans FEN-Actualités. Les responsables et les adhérents sont invités à participer activement aux congrès départementaux. C'est l'avenir de notre fédération qui s'y prépare.
Le Secrétaire général du SNIIO, Bernard Lespes, vient de faire savoir qu'il signera le protocole d'accord avec le SI.EN.
Le SNPDEN, syndicat des chefs d'établissement, connaît actuellement des difficultés internes. Cela retarde nos projets de rencontre et empêche l'Union Inspection-Evaluation-Direction de se rôder avant le Congrès de Tours.
Le SI.EN tiendra son Conseil national en mai prochain, dont le thème central sera : «L'inspection: réalités et prospective».
Un document support à la réflexion des sections départementales et académiques sera diffusé dans le courant du mois de janvier 94.

- Relations avec le ministère : après les premières audiences, il faut bien constater que, hormis la question des frais de déplacement, les dossiers concernant l'inspection et les inspecteurs ne semblent pas relever, pour nos interlocuteurs, de la première urgence... Aucune réaction quant au projet de corps unique, le groupe de travail prévu dans le protocole d'accord du 15 février n'est toujours pas constitué et la situation des 15 collègues détachés dans le corps des IET, n'est toujours pas réglée, avec des avis tantôt optimistes, tantôt réservés.
C'est pourquoi, devant ces divers atermoiements, le Bureau National, sauf objection du Conseil syndical, a décidé hier que les délégués du personnel ne siégeront pas à la CAPN prévue le 23, afin de manifester symboliquement notre mécontentement.

Point sur la syndicalisation par **Noël Josèphe**, Trésorier national :

A date égale, par rapport à l'année passée, on ne peut rien dire de réellement significatif, si ce n'est une légère avance dans le secteur de l'enseignement technique et professionnel.

Joussier (Reims) souhaite savoir ce que pèse le syndicat et s'il y a eu érosion, s'agit-il de désyndicalisation ou d'adhésion à un autre syndicat ?
Lehalle (BN) se référant à Nancy indique que le retard dans la tenue des réunions s'est reporté sur la syndicalisation.
Lefur (Rennes) souhaite qu'une carte de la syndicalisation soit établie pour le Conseil national.
Marangoni (Corse) signale des difficultés à faire ouvrir un compte chèque postal.
Collet (Centre Condorcet) se déclare optimiste quant à la syndicalisation des IEN stagiaires. Elle expose la situation inégalitaire dans le régime indemnitaire entre IEN, IPR-IA, et CASU. Elle attend le soutien du syndicat sur cette question importante.
Balaz (Centre Condorcet) évoque un syndicat concurrent qui a semé l'ambiguïté chez les stagiaires, en jouant la carte de la fusion et en s'appuyant sur les revendications du SI.EN.
Le Bohec (BN) pense que l'on ne peut dire grand chose actuellement, mais qu'il faut rester vigilants. La vie syndicale doit s'amplifier, face aux responsables de l'administration et s'affirmer le fonctionnement du système éducatif.
Santarelli (BN) confirme en évoquant la perspective des élections professionnelles qui auront lieu dans un an.
Bouvet (Amiens) constate que nous pesons le même poids qu'en novembre 1992 et que notre capacité à mobiliser les deux corps d'inspection reste intacte. Mais on pèsera le poids qu'on pèse si cette capacité à syndiquer ne se satisfait pas de la seule défense des acquis sociaux. Trois objectifs sont à signifier le plus clairement possible :
1- le corps unique des inspecteurs de l'Education nationale, premier et second degrés, s'impose comme une évidence fonctionnelle : égalité de traitement morale et financière qui découle de la réalité. Il faut cesser de penser que l'échelle hiérarchique des valeurs morales et des traitements indiciaires dépend du seul âge des élèves, de la qualité des diplômes, du fétichisme d'un seul concours. Les IEN et les IPR-IA forment un seul corps avec des missions et des profils diversifiés, mais les charges de travail, les compétences professionnelles, les savoirs et les pouvoirs sont équivalents et méritent le même salaire. Ce corps unique affirmé doit devenir de droit et à une échéance qui ne saurait attendre l'an 2000.

2- Les finalités de l'école : le SI.EN a désormais, grâce à la présence des ex-IET et celle prochaine des ex-IIO, compétence à dépasser «l'opinionite» contradictoire entre le travail manuel ou technique, planche salvatrice de notre société en voie de désindustrialisation, et l'illusion d'une élévation exponentielle des qualifications : 80% d'élèves au niveau BAC.
Dépasser cette contradiction est urgent pour définir ensemble une idéologie de la place de l'enfant dans la citoyenneté qu'il se construira demain.
3- La nouvelle politique pour l'école: elle opère une transformation radicale des valeurs portées par l'école de la République. Celle-ci n'est plus l'école des savoirs finis de la trilogie : savoirs, savoirs-faire, savoirs-être. Elle devient l'école des compétences transversales, des compétences de maîtrise de la langue, des compétences disciplinaires.

Dans ces trois objectifs, nous avons à construire dans les mois qui viennent un message clairement identifié dans lequel l'ensemble des corps d'inspection s'identifie ainsi que l'ensemble des « instituteurs « de l'institution.

Marucelli remercie Bouvet de son intervention qui resitue la stratégie syndicale dans la perspective de nos objectifs et apporte quelques réponses aux questions abordées:
* ce que nous pesons : difficile à dire aujourd'hui, il faudrait comparer aux deux syndicats constitutifs. Pour les IEN 1er. degré, on peut toutefois affirmer que le SNIDEN pesait, l'an dernier, 65 % des actifs, soit les 2/3... Cela n'est pas négligeable, dans un pays qui se trouve en queue de peloton européen quant au taux de syndicalisation.
* Sur la concurrence syndicale : la multiplicité des syndicats recouvrant le champ de syndicalisation qui est le nôtre, «à faible potentiel quantitatif» est-elle une bonne chose ? La réponse est évidente. Cette situation n'est pas de notre fait et conduit à s'interroger sur les objectifs syndicaux avancés, dès lors que certains, sinon tous, ne font que reprendre nos propres revendications. Avant tout, ils tirent profit de nos propres actions.

Synthèse de l'enquête préparatoire au Conseil Syndical par Renée Hasiak.

19 académies ont répondu.
* La syndicalisation est considérée comme constante dans 10 académies, en baisse dans 5, en hausse dans 4. A cette époque de l'année, elle ne suscite d'inquiétude nulle part.
* Mise en place des structures syndicales : elle est en cours, mais 9 seulement sont déjà constituées.
* Réunions avec les responsables de l'Administration : 7 avec les IA et 4 avec les Recteurs ou SG.
* Les points forts qui mobilisent les collègues :
- les conditions de travail, frais de déplacement, indemnités forfaitaires, formation continue, les IUFM, le Durafour.
- Le statutaire : corps unique et retraités, hors classe : quota et barême.
- La pédagogie: la lecture et la réforme Bayrou, le devenir de la formation professionnelle, la carte des circonscriptions, les missions d'inspection.
- L'unité syndicale.
- L'ingérence des élus locaux.
- La laïcité.
* La communication : BN-sections-adhérents : aucune réponse. Est-ce un signe de satisfaction ?
* Questions diverses :
- CPA et retraite.
- Secrétariat et fonctionnement.
- PTA et dérives.
- Action : souhait d'un engagement plus aggressif dans le domaine statutaire.

Débat sur la mise en place des structures syndicales

Vallier (Orléans-Tours) fait état d'une bonne syndicalisation, mais regrette que la participation ne soit pas plus active, et que la vie syndicale repose avant tout sur la confiance faite aux responsables. La saturation réelle ne facilite pas les échanges.
Radzyner (Grenoble) reprend pour lui ce qui vient d'être dit. Il représente surtout le département de l'Isère, où la vie syndicale est active, mais il n'a pu obtenir de participation d'autres départements (Ardèche, Drôme, Savoie) pour constituer la section académique.

Gadeau (Nantes) La plupart des collègues ont ressenti comme un choc en profondeur le départ de certains collègues vers d'autres syndicats. Mais la situation reste stable, les collègues estimant qu'ils n'ont pas les moyens de s'offrir une division syndicale.
Des efforts ont été faits pour contacter les ET, et les IIO qui souhaitent être associés au SI.EN. Il fait aussi allusion à la présence, en CAPA, d'un collègue qui s'était fait élire sur la liste FEN et qui, maintenant, se trouve dans un autre syndicat : comment procéder ?
Ribeyrol (Nancy - Metz) Plus il y a de collègues, plus est aisée la mise en place de la section académique. Il faut éviter de tomber dans le piège de l'individualisme, cultivé par le pouvoir qui a introduit une hors-classe.
Beveraggi (Corse) évoque une autre question préoccupante : le poids grandissant des collectivités territoriales et la perte d'autorité des Recteurs qui en découle. Les représentants de l'Administration centrale doivent pouvoir s'affirmer face aux élus locaux.
Le Bohec (BN) pense que la mobilisation de tous est nécessaire et qu'il faut multiplier les contacts personnels.
Lehalle (Nancy-Metz) essaie de répondre aux difficultés signalées par Orléans, en mettant en place une sorte de direction collégiale avec répartition des tâches, intégrant les délégués à la CAPA.

Marucelli répond sur ces points :
* les CAPA d'abord, chacun recevra un argumentaire et l'état de la situation pour son académie, document réalisé par Gaby Santarelli. Les réunions de formation interacadémiques permettront d'examiner les situations locales.
* La remarque de Marie-Louise Beveraggi est très juste: il faut nous intéresser de près à tout ce qui se développe actuellement et qui concerne l'aménagement du territoire. Ce n'est qu'une nouvelle étape dans la décentralisation engagée depuis une dizaine d'années. On ne peut douter des incidences sur le fonctionnement du système éducatif, et nous devons en dénoncer

les dérives.
* Il n'est pas étonnant de constater un léger retard dans la mise en place des structures syndicales cette année. Chaque adhérent aura, plus que par le passé, un véritable rôle de militant à jouer, là où il se trouve. Cela est encore plus vrai pour les responsables que nous sommes.
* Il est clair que dès lors que le SNIIO a signé le protocole d'accord avec le SI.EN, leurs responsables locaux doivent être invités aux réunions locales, comme au BN.

Débat sur les frais de déplacement :

Radzyner : si l'IA joue la transparence avec tous les personnels itinérants, l'indemnité forfaitaire de tournée est considérée comme pesant lourdement sur les crédits de déplacement du département. Les sommes annoncées vont peut-être donner un peu d'air, mais l'IA parle de «miettes» qui ne suffiront pas à répondre aux besoins. Il semblerait que le rectorat taxerait -au passage- de 50% les crédits débloqués. Dans l'attente de rallonges concrètes, la consigne syndicale est maintenue.
Par ailleurs, à l'initiative syndicale, un groupe de travail a été mis en place pour étudier sur le fond le fonctionnement d'une circonscription .
C'est par le rapport de force ainsi établi que nous pourrons avancer dans ce domaine. La transparence a déjà été obtenue ainsi.

Mossé (Créteil) indique que les départements ont été mobilisés sur cette question. Les collègues souhaiteraient à la place du dispositif actuel un système de forfaitarisation.
Ribeyrol pense qu'un tel système règlerait le problème de la transparence.
Poullié (Bordeaux) les frais de déplacement posent problème dans tous les départements et il a été décidé de ne plus faire que les inspections urgentes, ce qui a provoqué des réactions du SE. La rallonge ministérielle a été annoncée comme une véritable manne. Il faudra attendre pour voir. A signaler le refus du recteur de verser à taux plein les indemnités des IEN « fléchés « IUFM.
Vallier expose la disparité des politiques départementales qui permettent au recteur de jouer sur l'absence de transparence.
Fouquet (Paris) souligne que les parisiens, bien que non directement concernés, se déclarent solidaires de leurs collègues des autres départements et sont prêts à suivre toute consigne dans ce domaine.
Cadez (Lille) revient sur la situation des IEN stagiaires et demande que l'on fasse bon accueil à leurs demandes, y compris au niveau académique.
Gadeau trouve irritantes les tergiversations sur le régime indemnitaire qui ne doit être qu'une mesure de justice. Il y a danger réel d'être identifiés à des gens revendiquant surtout «des sous» pour se déplacer, occultant ainsi les vrais problèmes de la profession.

Le Fur fait état des difficultés à mettre en place des actions avec des syndicats qui ne sont pas dans la FEN, dans des départements où la solidarité est nécessaire. Il évoque les promesses faites par L.Baladier lorsqu'il était directeur des Ecoles, de rétribuer les IEN tuteurs ayant un IEN-stagiaire.
Hasiak revient sur la situation des IEN stagiaires et indique que le SNIET avait envisagé de mettre au point un dossier avec une série d'adresses pratiques qui serait remis à chacun stagiaire, à son arrivée au Centre de formation.
Lefur propose que le syndicat se préoccupe de rechercher un hébergement pour les stagiaires et pourquoi pas de passer une sorte de contrat.
Joussier estime que c'est utopique et que c'est du ressort plein et entier de l'Administration.
Pouzalgues (Aix- Marseille) fait état d'un nombre croissant d'attributaires « non identifiés « qui émargent au budget mais dans une enveloppe restée constante.
Santarelli rappelle la difficulté à mettre en place une action nationale, au même moment et de même type, devant des situations si diverses. C'est pourtant ce que nous avons fait et c'est ce qui a permis d'obtenir que des rallonges soient débloquées.
Il faudra voir sur le terrain ce que la manne apportera...mais il ne faut surtout pas se démobiliser et toujours exiger la transparence. Une enquête permettra de faire le point en février. Quant à l'idée d'une forfaitarisation des remboursements des frais kilométriques, elle fait son chemin et la commission corporative y travaille, la proposition d'un groupe de travail sur cette question a été faite à l'Administration, dans le cadre de la FEN.

Le Bohec recentre sur l'objectif du corps unique d'inspection dont la logique implique un régime indemnitaire commun.
Joussier insiste pour que les collègues soient consultés sur une question aussi importante.
Poulié indique que dans un grand nombre de départements on a adopté un régime pour une part forfaitaire et pour l'autre, modulé selon l'étendue des circonscriptions. Annick fait toutefois remarquer que si la modulation va dans le sens d'une plus grande vérité, il y a tout de même des seuils à ne pas franchir, et pour beaucoup, ils le sont actuellement.
Marucelli conclut provisoirement en reconnaissant qu'il y a bien risque de masquer les vrais problèmes qui sont les nôtres: statut, régimes indiciaires et indemnitaires, perspectives de carrière, etc...en agitant sous nos yeux le chiffon rouge des frais kilométriques, de l'indemnité forfaitaire de tournée, etc...Qui est dupe cependant ? comment ne pas s'apercevoir que tant que la considération de l'égale dignité et de l'égale compétence entre IEN et IPR-IA ne sera pas reconnue, nous ne sortirons pas du jeu dangereux des rétributions de compensation quelles qu'en soient les formes ? Les IEN ne sont pas des « chasseurs de primes «.

Débat sur la communication et le bulletin syndical:

Marucelli annonce que le bulletin syndical aura désormais un titre: l'inspection et un sous-titre : réalités et prospective.
Il souhaite savoir comment l'actuel bulletin est reçu et renouvèle sa question du début : pas de réponse, cela veut-il dire que la communication est satisfaisante ?
Joussier souhaiterait que la communication, dans le syndicat, fasse l'objet d'un plus large débat.

Fouquet estime que le titre a le mérite d'exister et

que le bulletin montre l'engagement des personnes, même si à l'intérieur, on parle des frais de déplacement. Le bulletin lui semble agréable à lire.

Marangoni estime que le thème central qui a été retenu est important pour la profession. Il estime que c'est le grand déficit de la formation initiale, et le témoignage de l'aspect très conservateur de notre fonction.

Gadeau distingue deux problèmes : d'une part la communication interne au syndicat, qui lui paraît complète avec le bulletin, les notes info-responsables et le minitel. Il s'interroge sur la communication externe qui devrait être l'expression syndicale unificatrice des corps d'inspection.

Radzyner fait remarquer qu'il y a différents niveaux de communication, et qu'il faut considérer que certains points ne peuvent passer que par les débats et par le relais des responsables locaux. Par exemple, la notion d'inspection et de territorialité, sont à creuser réellement.

Joussier souhaite aborder les différents types de rapports d'inspection possibles: en direction de l'IA, ou en direction des enseignants...

Durand (BN) incite à la prudence et rejette toute idée de « normalisation « dans ce domaine

Beveraggi demande que l'on donne toute sa dimension à la notion de territorialité...

Le Moël (BN) se dit frappée de voir les IEN 1er. degré vouloir rendre leur métier autant uniforme. Elle affirme que cela n'est pas possible dans le second degré, lieu, par définition, de la plus grande diversité.

Bordage (Toulouse) rappelle l'article 2 de notre décret statutaire qui fixe bien l'évolution de nos missions vers une analyse systémique plutôt que vers une inspection des seuls individus. Il doit nous servir de garde-fou et guider clairement notre action syndicale.

Marucelli, en guise de conclusion, fait observer que nous sommes déjà entrés dans le vif des débats qui seront sollicités par le Bureau National, dès janvier. C'est le signe que le thème retenu a été bien choisi. Il est possible de constater en outre que dès cette première réunion, la communication passait bien entre nous, ce qui laisse augurer des avancées fructueuses.